



NOUS N'ACCEPTONS PAS LE LICENCIEMENT DE GAËL QUIRANTE

Strasbourg, le 12 avril 2018

Gaël Quirante, secrétaire départemental de SUD Activités Postales 92, militant du Front Social, est l'une des figures du mouvement social en France. Il a subi durant 14 ans un véritable harcèlement disciplinaire : 10 tentatives de licenciement, avec presque un an de mises à pied cumulées.

Et puis pour finir, en ce début de printemps, le licenciement, autorisé par l'ex-DRH d'un yaourtier, devenue ministre du Travail – donc un licenciement politique –, et exécuté par la Poste, alors qu'il avait été précédemment refusé, en trois occasions depuis 2010, par diverses instances administratives : successivement par l'Inspection du Travail en 2010, par le ministre du Travail en 2011, puis par le Tribunal Administratif en 2014.

NON, NOUS NE L'ACCEPTONS PAS

Alors que le rapport de la contre-enquête, rédigé suite au recours hiérarchique formé par la direction de La Poste, confirmait la décision de l'Inspection du Travail de refuser l'autorisation de licenciement de Gaël Quirante, la décision prise par M. Pénicaud est donc bien une décision politique. Elle constitue un nouveau message adressé à notre Union syndicale après les poursuites disciplinaires qu'elle avait déjà engagées à l'automne contre une de nos camarades de SUD Travail.

La Poste et l'État ont décidé de frapper fort contre les militantes et militants combattifs. L'intervention du GIPN contre les grévistes du centre de tri de Bègles-Bordeaux en 2005 avait constitué le coup d'envoi de cette offensive. Depuis, les poursuites disciplinaires et pénales, les licenciements, les sanctions disciplinaires se sont multipliées contre les syndicalistes et plus largement contre toutes celles et ceux qui refusent de courber l'échine :

- 10 ans de mises à pied cumulées par les militantes et militants SUD et CGT en Ile-de-France depuis 2012 ont été recensées, 14 ans depuis 2010 !
- Quatre militants syndicaux du 92 ont été mis en garde à vue en pleine grève en 2014.
- Olivier Rosay a subi à lui seul 69 mois de suspension de fonction !
- Dans le 92 aussi, Yann Le Merrer a été révoqué, et est désormais en attente de poste suite à l'obligation faite à son employeur de le réintégrer.

A l'heure où de nombreuses équipes de notre Union syndicale sont engagées dans des luttes à la SNCF, La Poste, dans les hôpitaux, les EHPAD, l'éducation nationale (enseignant-e-s et étudiant-e-s), à Air France, chez les éboueurs, chez Carrefour, chez Free, et dans bien d'autres secteurs encore, cette nouvelle attaque d'une ministre, qui s'avère être plus celle du capital que du travail, loin de nous ralentir ne fait que renforcer notre détermination à mener ces batailles essentielles pour une autre société.

Gaël était présent à nos côtés à Strasbourg le 3 mars 2017 lors du concert de soutien aux inculpés du mouvement social, et nous serons solidaires à ses côtés jusqu'à sa réintégration !

Nous appelons tou-te-s les syndicalistes de nos structures et tou-te-s nos sympathisant-e-s à rendre public le cas de Gaël auprès de tou-te-s les agent-e-s de La Poste en Alsace, que ce soient, les facteurs-trices ou les agent-e-s des bureaux de Poste, en lutte ou pas.